



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

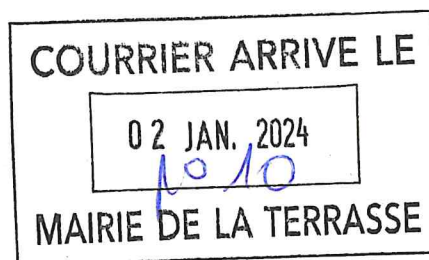
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : VAUDELIN Gilles  
Téléphone : 04 75 41 84 66  
Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

V/Réf : COM-AG-SL-2023-103  
Affaire suivie par : Simon LAHURE

N/Réf : LB/GV 2023-73 L.

Objet : révision du PLU  
Commune de La Terrasse



Madame Le Maire  
Mairie  
102 place de la Mairie  
38660 LA TERRASSE

Valence, le 28 décembre 2023

Madame Le Maire,

Par courriel reçu le 18 octobre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du PLU sur la commune de La Terrasse.

La commune de La Terrasse est située dans les aires géographiques de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Bois de Chartreuse" et de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Noix de Grenoble". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Gruyère", "Comtés Rhodaniens", "Isère" et de l'Indication Géographique (IG) "Génépi des Alpes".

Pour information, les données SIG des aires géographiques de ces SIQO sont disponibles en OpenSource sous le lien suivant <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/delimitation-des-aires-geographiques-des-siqo>

On recense sur la commune :

- 1 opérateur pour l'AOC Bois de Chartreuse
- 1,3297 ha de vignes plantées (dont 0,7778 ha en IGP) pour 2 exploitants
- 0,6882 ha de noyeraies AOP pour 1 opérateur
- 3,6642 ha en agriculture biologique (AB) pour 2 exploitations.

La localisation des parcelles en agriculture biologique est accessible sur le site <https://www.agencebio.org/vos-outils/cartobio/>

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le rapport de présentation :

- situe la commune dans un environnement rural marqué où l'agriculture occupe encore une place importante,
- identifie une agriculture tournée vers la polyculture/élevage,
- mentionne bien les SIQO présents sur la commune (à mettre à jour selon la liste ci-dessus),
- annonce une consommation d'espace qui tend globalement vers le ZAN.

Le PADD inscrit dans ses objectifs notamment la volonté de :

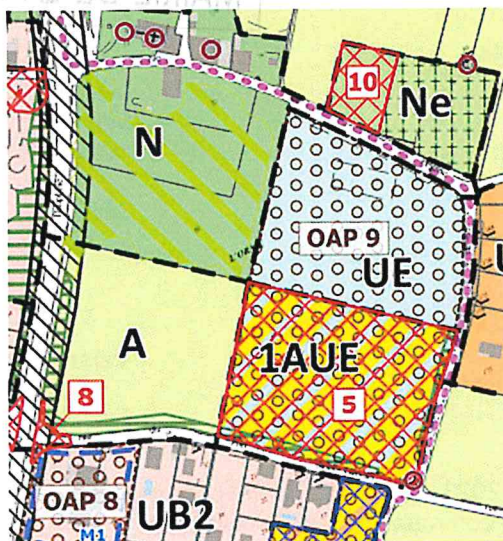
- fixer des objectifs pour limiter la consommation d'espace,
- préserver les espaces agricoles et pérenniser les exploitations,
- encourager la diversification de l'agriculture en faveur des circuits courts. Le projet de PAEN en cours permettra une protection renforcée des espaces agricoles et naturels.

INAO Délégation Territoriale Sud-Est

Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard  
26000 VALENCE  
04 75 41 06 37  
inao-valence@inao.gouv.fr  
www.inao.gouv.fr

DGS

Le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation : traduisent globalement les objectifs du PADD. Nous soulignons en outre la pertinence de l'OAP thématique « *Franges urbaines et agricoles* » imposant un espace de transition de 5 m sur le tènement constructible lorsqu'il est en contact avec la zone agricole. Un recul identique devrait être prévu dans l'OAP n°9 ("Plaine des Sports et de Santé) en contact avec une parcelle agricole, d'autant que le tènement restant (pour partie en A et N) se trouvera davantage enclavé (Cf. Figure infra)



Enfin, nous notons qu'aucune parcelle à ce jour valorisée en Agriculture Biologique n'est impactée par les projets d'extension et que l'ensemble des noyeraies existantes revendiquées en AOP Noix de Grenoble sont préservées.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC/AOP et IGP/IG concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,

Valérie KELLER



Copie : DDT 38 - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE Cedex 9

INAO Délégation Territoriale Sud-Est

Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard  
26000 VALENCE  
04 75 41 06 37  
inao-valence@inao.gouv.fr  
www.inao.gouv.fr